

Cette liste est évolutive et l'IPW présente cette mission comme étant un peu les soins intensifs du patrimoine. Il faut considérer que son attention se porte alors sur un nombre limité de biens et que régulièrement des biens peuvent entrer ou sortir de la liste. Ainsi, le chantier de restauration de la cure de Melin à Jodoigne est terminé et la cure va pouvoir sortir de la liste lors de la prochaine révision, tout comme le sera également la ferme de Hougomont à Braine-l'Alleud sauvée et restaurée grâce à des mécènes qui ont complété le budget alloué dans le cadre de la subvention à la restauration.

En Brabant wallon, on ne peut pas dire que l'état général du patrimoine classé soit mauvais. Il subsiste bien entendu çà et là des biens que l'on peut considérer comme menacés, mais bien souvent c'est leur typologie ou des circonstances de propriété ou de potentiel de réaffectation qui expliquent leur état.

Vous vous référez à la situation des deux châteaux d'eau, l'Ermite et Saint-Sébastien. C'est le bon exemple. S'il y a plus de 10 ans, à Bruxelles, dans le Bois de la Cambre, un château d'eau a pu être réaffecté en bureaux pour une agence de communication, ce n'est pas forcément un exemple qui peut être facilement reproduit.

Les deux châteaux d'eau ne sont pas aisés à reconfigurer pour y accueillir du logement ou des bureaux, vu leurs dimensions et des contraintes particulières liées à leur situation, en zone urbanisée avec peu de terrains aux alentours pour un parking. L'IPW a essayé à de nombreuses reprises de lancer des pistes, mais le propriétaire, qui est privé dans les deux cas, a encore la faculté d'en apprécier les contraintes. L'IPW reste actif et attentif à ces deux biens, mais l'impulsion est avant tout à donner par le propriétaire.

Quant à la ferme de Clabecq, elle fait partie d'un ensemble avec le château des Italiens. Celui-ci a fait l'objet d'un montage par l'IPW qui avait réalisé préalablement une étude de faisabilité de réaffectation en logements. Le Fonds du logement des familles nombreuses et la société de logement public Roman Païs se sont associés et la restauration du château est désormais terminée. La ferme reste donc une priorité. L'IPW a réalisé plusieurs études de réaffectation – que ce soit pour des crèches, des bureaux, ateliers pour PME, habitat groupé –, mais jusqu'à présent, l'investisseur, qu'il soit public ou privé, n'a pas encore été trouvé. Cela s'explique certainement en raison notamment du coût élevé de la restauration du bâtiment par rapport aux superficies exploitables. Sans vouloir me substituer à mon collègue ministre en charge de la Gestion immobilière, Christophe Lacroix, la Région n'a pas vocation à utiliser pour ses propres services cette ferme en carré ; c'est la raison pour laquelle l'IPW est chargé de trouver un investisseur. Il fait cette recherche sur base des différentes études de réaffectation menées.

Enfin, il convient d'aborder avec nuance la question du budget qui est affecté à la restauration. En effet, en additionnant les différents articles budgétaires consacrés à la restauration des biens classés, comme monument et/ou propriétés régionales, mais pas nécessairement classés, nous avons au budget divers articles qui concernent les monuments classés relevant du secteur privé, les monuments classés relevant du secteur public, les monuments classés ouverts aux cultes et les divers accords-cadres.

Le montant additionné de ces différents articles est de 20 345 000 auquel il faut ajouter les montants relatifs aux programmes européens FEDER. Ce budget est sans doute insuffisant, mais il n'est pas nécessairement épuisé tout de suite. Ainsi, actuellement en 2015, le nombre de dossiers arrivé à mon cabinet correspond à environ 70 % des moyens d'action. Au-delà des dossiers relevant des accords-cadres, c'est-à-dire la cathédrale de Tournai, la cathédrale de Liège, l'abbaye de Bonne-Espérance et la citadelle de Namur, qui totalisent à eux seuls 5 400 000 et qui sont des dossiers récurrents, il est donc possible d'identifier les bénéficiaires et les monuments qui ont reçu le plus de subsides.

Mon cabinet pourra vous fournir toutes les précisions que vous souhaitez. N'hésitez pas à prendre contact directement avec mon équipe le cas échéant.

Mme la Présidente. - La parole est à Mme De Bue.

Mme De Bue (MR). - Monsieur le Ministre, je crois savoir que c'est demain que vous allez à la ferme d'Hougomont. Vous aurez donc l'occasion de voir cela de près. Merci pour votre réponse, je pense qu'il y a énormément de potentialité dans ces sites.

L'IPW pourrait peut-être – je ne veux pas juger – plus actif dans la recherche des investisseurs. Est-ce réellement son métier ? L'information, la sensibilisation, la communication sur ce potentiel pourraient faire en sorte de leur donner une deuxième vie, comme les exemples que vous avez cités : les châteaux d'eau qui retrouvent une nouvelle vie. Peut-être y a-t-il un potentiel pour cela qui est insuffisamment exploité en Région wallonne.

**QUESTION ORALE DE M. KNAEPEN À
M. PRÉVOT, MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS, DE LA SANTÉ, DE L'ACTION
SOCIALE ET DU PATRIMOINE, SUR
« L'AVANCEMENT DU PROJET DU TRIAGE-
LAVOIR DE PÉRONNES-LEZ-BINCHE »**

Mme la Présidente. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Knaepen à M. Prévot, Ministre des Travaux publics, de la Santé, de l'Action sociale et du Patrimoine, sur « l'avancement du projet du triage-lavoir de Péronnes-lez-Binche ».